

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Sophie Senecal](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4051dd61d8ab51480742cc19>

Date d'obtention : 2021-11-23 14:53:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1- Parler à la personne qui fait le signalement. 2- Évaluer l'incident et remplir la grille d'évaluation. 3- Vérifier les informations et rencontrer les témoins, s'il y en a. En cas d'acte malveillant, contacter le service de police. 4- Rencontrer l'instigateur. Vérifier si les faits sont dû à un acte impulsif ou malveillant. s'il y a risque de pornographie juvénile, confisquer le téléphone. Dans le cas d'un acte malveillant, le service de police prend en charge la suite des interventions. Dans le cas d'un acte impulsif, il faut: remplir la grille d'évaluation avec chaque protagoniste, déterminer s'il y a des infractions en lien avec le code de vie de l'école. Communiquer avec les parents le plus rapidement possible. Dans le cas d'un acte impulsif, on contacte aussi le service de police qui fera une rencontre.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que dans tous les cas, il est important de compléter les interventions auprès des différents acteurs et témoins de l'incident. Je retiens aussi qu'il ne faut pas regarder les images pour vérifier et qu'il faut confisquer l'appareil s'il y a risque de pornographie juvénile.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La rencontre avec l'instigateur de l'incident, car nous ne sommes pas des enquêteurs de police. Il faut savoir poser les bonnes questions, éviter que l'auteur puisse avoir un délai pour effacer des preuves, etc. De plus, il ne faut pas que l'école remplace le rôle des parents qui ont un devoir d'encadrement et de prévention à faire à la maison et qui sont peu abordés dans le processus.